

Fiche profil de poste : **Conseiller/ Conseillère Pédagogique de Circonscription**

1. Définition du poste et des missions :

Maître formateur, le Conseiller/ la Conseillère pédagogique de circonscription exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur/trice de l'Education Nationale qui répartit les différents dossiers transversaux entre les membres de son équipe.

Le Conseiller/ la Conseillère pédagogique de circonscription a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il/elle est conseiller/conseillère technique de l'IEN sur tous les domaines didactiques et pédagogiques. Il/elle peut être conduit à accomplir les tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription ou de représentation de l'IEN.

Il/elle met en œuvre le projet de circonscription, contribue au pilotage de la circonscription dans l'objectif d'améliorer les gestes professionnels des enseignants et les résultats des élèves. Il/elle est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et assure ses fonctions d'aide et de conseil auprès des professeurs des écoles, et plus particulièrement auprès des entrants dans le métier. Il/elle apporte un regard extérieur positif et amène les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles et sur la dimension sociale du métier d'enseignant.

Il/elle assure le suivi d'actions particulières dans ses aspects réglementaires et pédagogiques.

Le Conseiller/ la Conseillère pédagogique de circonscription rédige chaque année un rapport d'activité à destination de l'IEN.

Animation et formation :

- Il/elle contribue à la conception et à l'animation des différents plans de formation (français, maths, etc.) ;
- Il/elle participe aux actions menées dans le cadre de la liaison inter-degrés (conseil école-collège, conseil de cycle 3, FIL, etc.) ;
- il/elle participe à des actions départementales
- il/elle pourra assurer des actions de formation initiale auprès de l'INSPE, dans le cadre des équipes plurielles ;
- il/elle encourage et contribue à la diffusion des réussites pédagogiques sur le site internet de la circonscription ;
- il/elle aide à l'élaboration et au suivi des dossiers ACMISA, classes à PAC, voyages scolaires, CHAM, etc. ;
- il/elle accompagne des dispositifs spécifiques du ministère (pHARe, CAAPS, TER, ASTEP, etc.) et des actions académiques (Printemps de l'écriture, etc.) ;
- il/elle conçoit et diffuse des ressources pédagogiques (vidéo, documents de travail).

Fonctionnement pédagogique et administratif des écoles :

- Le conseiller/la conseillère pédagogique assiste les équipes d'école dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets d'écoles, des programmations de cycle et d'école. Il/elle peut être amené à participer aux conseils de maîtres et de cycle dans les écoles, ou toute autre instance selon les besoins ;

- il/elle contribue au suivi, à l'analyse et à l'exploitations des résultats aux évaluations nationales ;
- il/elle opère un suivi des actions engagées par les écoles et tient un tableau de bord

Accompagnement des élèves :

Le conseiller/la conseillère pédagogique fait partie intégrante du pôle ressource de la circonscription. A ce titre, il/elle assiste les équipes d'école dans la mise en œuvre des réponses adaptées aux besoins des élèves.

Accompagnement des enseignants :

Le conseiller/la conseillère pédagogique apporte l'aide nécessaire aux enseignants qui entrent dans le métier et à ceux qui sont en situation de difficulté professionnelle.

Spécificités complémentaires :

- Il/elle aide à la mise en œuvre de l'EPS dans les écoles (aménagement des espaces, rencontres sportives, agréments, conventions ;
- il/elle assure la fonction d'assistant de prévention de circonscription.

Autre :

Le conseiller/la conseillère pédagogique peut être appelé à participer à des jurys de concours, à des dispositifs départementaux, académiques ou nationaux (ex. : évaluation des établissements, etc.)

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- compétences pédagogiques avérées sur l'ensemble des cycles et des domaines d'activité de l'école primaire ;
- capacités et goût pour le travail en équipe ;
- qualités relationnelles, sens de l'écoute, sens de la médiation et de la coopération ;
- qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté ;
- capacités d'organisation et d'analyse ;
- maîtrise de l'ingénierie de la formation par compétences professionnelles ;
- autonomie et sens des responsabilités ;
- disponibilité

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Entretien auprès d'une commission composée d'au moins un Inspecteur de la circonscription
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - NBI 27 points
 - Indemnité Conseiller pédagogique

Contact :

Inspection des Vosges du Nord, DRULINGEN
 Tél. 03 68 71 40 85
 Mail : ien.vosgesdunord@ac-strasbourg.fr